

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commande public
Marché public
N° 01.01.01

Séance du 03 juillet 2020

L'an deux mil vingt , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
26 / 06 /2020

Réhabilitation de l'école en logements Consultation des entreprises et signature du marché

Date d'affichage
07 / 07 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu la délibération du 07 novembre 2018 rappelant au Conseil qu'une démarche de réhabilitation de l'ancienne école en logements va être engagée et autorisant Mr le Maire à demander des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à lancer l'avis d'appel d'offre pour les entreprises via la plate- forme X DEMAT et à signer le marché.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institution et vie politique
Désignation des représentants
N° 05.03.02

Séance du 03 juillet 2020

L'an deux mil vingt , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
26 / 06 / 2020

Désignation d'un représentant à la Commission Intercommunale des Impôts

Date d'affichage
07 / 07 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Vu le courrier de l'OLC nous demandant d'élire un représentant pour siéger à la commission intercommunale des impôts, en date du 24 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Mr DI BENEDETTO Franck en tant que représentant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institution et vie politique
Désignation des représentants
N° 05.03.03

Séance du 03 juillet 2020

L'an deux mil vingt , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
26 / 06 / 2020

Désignation des délégués au SIRTOM

Date d'affichage
07 / 07 / 2020

Monsieur le Maire précise aux conseillers que la délibération prise le 25 mai 2020 pour désigner les délégués au SIRTOM doit être annulée et remplacée car il convient de désigner **deux titulaires et un suppléant**.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les représentants au SIRTOM comme suit :

et publication du :

./././...

**Titulaires : Mr BERG André
Mr SCHMITT Pierre**

Suppléant : Mr DI BENEDETTO Franck

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.04

Séance du 03 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 9
Contre :
Abstentions : 1

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
26 / 06 / 2020

Travaux sylvicoles

Date d'affichage
07 / 07 / 2020

Vu les deux devis concernant les travaux sylvicoles, à savoir :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

- ONF : 1 658,89 euros HT
- BOURHOVEN LOÏC : 885 euros HT

et publication du :

./././...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de Mr BOURHOVEN Loïc et autorise le Maire à le signer.

Il est à noter que Mr BOURHOVEN Christophe ne participe pas au vote.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales

Divers

N° 07.10.05

Séance du 03 juillet 2020

L'an deux mil vingt , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
26 / 06 / 2020

Date d'affichage
07 / 07 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Assistance technique de l'ONF

Mr le Maire précise à l'assemblée délibérante que l'ONF n'a pas été retenue pour les travaux sylvicoles mais assurera quand même l'assistance technique. De ce fait une facture d'environ 480 euros leur sera payée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter que l'ONF assure l'assistance technique.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.06

Séance du 03 juillet 2020

L'an deux mil vingt , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
26 / 06 / 2020

Vente sur pied des parcelles 32 et 33

Date d'affichage
07 / 07 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de bois de l'exercice 2020:

Autorise la vente par l'Office Nationale des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du Maire.

Vente en bloc et sur pied des parcelles N° 32 et 33

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

